

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 FÉVRIER

## France et Allemagne

Des dépêches de Berlin affirment qu'on se serait montré un peu surpris et ému à la cour d'Allemagne des manifestations d'opinion auxquelles ont donné lieu en France l'invitation adressée aux artistes français de prendre part à l'exposition artistique organisée à Berlin, ainsi que divers incidents du séjour que vient de faire à Paris l'impératrice Frédéric. Les entretiens de notre ambassadeur, M. Herbertte, avec la chancellerie allemande, avaient laissé entrevoir, dit-on, un accueil tout différent de la part de la presse et de l'opinion publique en France. Nous ne savons si cette dernière information est exacte. Si elle l'est, on devrait en conclure que M. Herbertte connaît peu l'état des esprits en France et qu'il s'avance, dans certains cas, avec une légèreté qui ne convient guère à un membre du corps diplomatique.

Il ne paraît pas d'ailleurs que les ministres aient un sentiment beaucoup plus exact de la situation. On ne sait pas bien encore qui a donné l'ordre d'enlever la couronne placée aux pieds du monument élevé à l'école des beaux-arts à la mémoire du peintre Henri Regnault. Les explications données par les journaux officiels sont assez confuses. On sait d'autre part que les députés ont spontanément couvert une souscription pour l'achat d'une nouvelle couronne. Or, on assure que le gouvernement désirait que cette couronne ne fût déposée qu'après le départ de l'impératrice Frédéric.

Tout cela n'est pas bien fier. Il paraît certain que les gouvernants ont été surpris par les événements et qu'ils sont fort embarrassés sur l'attitude à prendre. Il leur eût été possible, facile même, d'éviter que des questions si délicates fussent brusquement soulevées et, à cet égard, ils ont endossé une lourde responsabilité.

Une lettre de M. Detaille donne à cet égard une indication grave. « Lorsque, dit l'éminent artiste, M. de Werner m'écrivit de Berlin pour me demander si je consentirais à envoyer de mes œuvres à l'exposition allemande, je lui répondis : que si le gouvernement français n'intervenait pas officiellement auprès de nous, nous nous abstenions certainement, mes confrères et moi. »

Or si M. Detaille et ses amis renoncent aujourd'hui au projet d'envoyer leurs œuvres à Berlin, il n'en est pas moins vrai qu'ils avaient accepté et dès lors le passage que nous venons de citer prend une gravité particulière.

Nous entendons bien qu'en se plaçant à un point de vue très-général, on peut défendre l'idée de la participation de nos artistes à une exposition allemande. Nous n'en voulons pas de meilleure preuve que l'adhésion donnée dès le début par M. Detaille, dont personne assurément ne soupçonnera le patriotisme. Il n'en est pas moins vrai que les masses en France ne sauraient accueillir avec indifférence la mise en pratique d'une telle idée. Ce n'est point, comme pourraient le croire certains esprits superficiels, la rancune de la défaite sabbie. Deux

provinces nous ont été arrachées et leurs habitants sont encore aujourd'hui tenus dans une sorte de captivité, et séparés, autant que possible, de la France qu'ils n'ont cessé d'aimer. Le gouvernement allemand avait sans doute le droit de disposer, comme il l'entend, de sa conquête, mais nous avons le droit aussi de ne pas oublier et de ne pas infliger aux Alsaciens-Lorrains cette suprême douleur de voir des Français, soit faire fête aux conquérants, soit accepter des récompenses de leur main.

Si l'opinion publique n'avait point protesté aussi énergiquement dès le premier jour, nous serions inclinés, sans croire pour cela à une défaillance du patriotisme. Mais puisqu'il en est autrement, puisqu'il est clair maintenant que la démarche serait désapprouvée, qu'elle froisserait le patriotisme, qu'on pourrait, non seulement en France mais à Berlin, lui donner la signification d'on ne sait quelle ratification de faits accomplis ; l'hésitation n'est plus possible, l'abstention s'impose.

Une fois de plus, le gouvernement républicain aura prouvé combien peu il est en communion avec les sentiments de la France.

ERNEST BAUDOIN.

Une note de l'Agence Havas déclare que l'ambassadeur de France à Berlin n'a nullement été pressenti au sujet du voyage de l'impératrice Frédéric à Paris. Le voyage a été annoncé au gouvernement français par l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

La même note dit que le gouvernement français n'est jamais intervenu auprès des artistes français au sujet de l'Exposition de Berlin.

## L'article de la « Gazette de Cologne »

Sous ce titre : « Un grave incident », la Gazette de Cologne commence par mettre en lumière l'attitude « chevaleresque » de l'Empereur d'Allemagne à l'occasion de la mort de Meissonier. Elle ajoute que cette manifestation a été accueillie avec sympathie partout, excepté en France.

Elle n'avait pas espéré que le voyage de l'impératrice Frédéric amènerait un rapprochement cordial entre les deux nations ; elle supposait seulement que cette visite n'amènerait aucune conséquence fâcheuse, et elle termine par ces lignes, que nous ne pouvons nous dispenser de reproduire à titre de document :

« Si les Français, poursuit-elle, veulent continuer de regarder fixement la trouée des Vosges comme des hypnotisés, bien ! ils ont le droit de régler leur conduite d'après la raison clairvoyante où la passion aveugle.

« Nous ne voulons pas leur arracher violemment du cœur le désir de la revanche, et nous préférons prendre froidement et sagement des mesures efficaces pour empêcher que ce sentiment, au culte duquel les Français attachent une si grande importance, ne nous surprenne quelque jour par une éruption volcanique.

« Mais les Français n'ont pas le droit d'offenser l'auguste chef de l'empire allemand

et sa noble mère par des insultes de polissons (sic).

« Tout Allemand qui a le moins du monde le sentiment de la dignité de la nation, se sent mortellement outragé dans la personne de son empereur.

« Le peuple allemand a le droit de compter que le gouvernement et le peuple français lui donneront une satisfaction suffisante et effaceront la tache faite à l'honneur de la France, en rappelant énergiquement à l'ordre les misérables que nous considérons, nous les Allemands, comme un rebut de la société humaine. »

L'article de commande publié par la Gazette de Cologne a atteint un but tout opposé à celui que visait son auteur.

Il voulait émouvoir, il voulait effrayer : il a fait rire.

Quant aux injures qu'il renferme, les Allemands savent aussi bien que nous qu'elles ne peuvent atteindre la France.

Nous ne voulons pas revenir sur la visite de l'impératrice Frédéric, mais si nous regrettons qu'elle n'ait pas été organisée avec le tact et la discrétion qui s'imposaient, nous n'en protestons pas moins, de toute notre énergie, de tout notre patriotisme contre l'accusation d'avoir insulté la mère de l'empereur Guillaume.

Qui donc a fait cela ? Où donc a-t-on fait cela ? Comment a-t-on fait cela ?

Si c'est de cette façon que les journalistes allemands écrivent l'histoire, voilà leurs lecteurs bien renseignés, en vérité.

Que le pitoyable article de la Gazette de Cologne ait été voulu ainsi, c'est probable, certain même, mais, à dire vrai, nous ne voyons pas bien le mobile de cette brutale manifestation des haines allemandes.

Aurait-on, d'aventure, voulu faire peur à la France ?

Allons, tout cela n'est pas sérieux. Quelque exigeants que soient les Allemands, ils ne peuvent décemment nous demander d'oublier, alors que la blessure saigne toujours.

Mais si nous ne craignons personne, nous ne provoquons personne.

Nous pourrions même dire aujourd'hui, s'il était possible d'attacher une importance quelconque à la ridicule sortie de la Gazette de Cologne, que c'est nous qui sommes provoqués.

Mais nous ne le dirons même pas !

Et d'ailleurs, la presse allemande proteste elle-même contre le violent article de la Gazette de Cologne qui, dit la Volkszeitung (Gazette du peuple) n'utilise les incidents du séjour de l'impératrice à Paris que pour exciter les passions contre la France.

Ce journal est persuadé que d'ici à quelques jours la voix des hommes éclairés des deux pays dissipera tout malentendu.

Nous en acceptons volontiers l'augure.

## Le départ de l'impératrice Frédéric

L'impératrice Frédéric est partie hier matin à dix heures dix minutes, comme la dépêche Havas nous l'avait annoncé.

A dix heures moins dix, les voitures du

comte de Munster quittaient l'ambassade d'Allemagne se dirigeant vers la gare du Nord.

A dix heures dix, l'impératrice, accompagnée de la princesse Marguerite et du comte de Perponcher, montait dans un wagon-salon.

M. Lozé était à la gare, surveillant en personne le service d'ordre qui était fait par plusieurs brigades centrales.

Au moment du passage de l'impératrice, il n'y a eu aucune manifestation, aucun cri n'a été poussé.

Sans incident le train s'ébranle et le comte de Munster regagne l'ambassade.

Cependant vers onze heures une centaine de curieux se massent dans la salle des Pas-Perdus de la gare de départ.

Plusieurs voitures arrivent ; ce sont les domestiques et les bagages de l'impératrice.

Les gardiens de la paix font circuler dehors les badauds.

Au dedans, des hommes d'équipe enlèvent rapidement les malles sur lesquels se détachent en gros caractère le nom de l'impératrice : « Frédéric. »

Les domestiques prennent en toute quiétude des billets de seconde classe, puis passent sur le quai d'embarquement ; l'un d'eux tient en laisse le chien blanc de l'impératrice.

A onze heures trente, ce train part aussi sans incident.

Il est à noter que l'impératrice est partie le jour même qu'elle avait fixé depuis lundi.

Boulogne, 27 février.

L'impératrice Frédéric, accompagnée de la princesse Marguerite et du général Duplat, est arrivée par le train de 4 h. 40 minutes.

Le double wagon a été détaché à Boulogne du train ordinaire et dirigé sur Calais aussitôt.

L'impératrice Frédéric s'embarquera à trois heures sur un paquebot spécial qui doit la conduire à Douvres.

Aucune manifestation n'a eu lieu dans la gare de Boulogne ; l'impératrice a été saluée avec respect par toutes les personnes présentes à son arrivée et à son départ.

Calais, 5 heures.

L'impératrice Frédéric, arrivée après-midi à Calais, vient de s'embarquer à destination de Douvres.

## QUESTION D'ÉTIQUETTE

Il paraît que M. Carnot était très embarrassé sur la question de savoir s'il devait s'inscrire chez l'impératrice Frédéric, ou s'il devait attendre que la comtesse de Lingen, — c'est le nom qu'elle portait, — lui fasse notifier sa présence à Paris.

Il était probable que devant l'excitation qui croissait tous les jours, le Président de la République n'oserait pas s'inscrire et ferait le sourd et l'aveugle pour ne pas savoir que la mère de Guillaume II était à l'ambassade d'Allemagne.

S'il en avait agi autrement, il eût manqué évidemment de dignité, car la comtesse de Lingen a fait tout ce qu'il fallait pour s'effacer devant l'impératrice ; elle est descendue à l'ambassade de son pays, ce qui ne se fait

guère quand une personne royale vent garder le strict incognito; elle a pris possession de l'ambassade, comme c'était son droit; elle y est chez elle, et tout le corps diplomatique y est invité « en son nom ». Elle a visité vingt ateliers sans dissimuler sa qualité, s'est montrée partout, même au monument Henri Regnault, et a accepté ainsi d'être pour tout le monde l'impératrice Frédéric, pour tout le monde, excepté pour le gouvernement.

Ces simples faits excluent le strict incognito dans lequel l'impératrice avait déclaré vouloir séjourner à Paris, et le transforme en demi-incognito où les usages comportent de tout autres règles.

Il y a eu effet trois façons dont une personne royale peut voyager. Si elle vient officiellement nous rendre visite, le chef de l'Etat doit lui envoyer un délégué à la frontière. Il se rend lui-même à la gare pour recevoir son visiteur et les troupes rendent les honneurs militaires.

Depuis vingt ans, il n'y a que deux souverains qui soient venus à Paris avec cet appareil, le schah de Perse et Alphonse XII.

On se souvient du résultat qu'obtint cette réception du roi d'Espagne. Il revenait d'Allemagne où le vieil empereur l'avait nommé colonel de uhlans. M. Grévy l'attendait à la gare du Nord avec les ministres et de nombreuses troupes. Ce fut un ouragan de sifflets. La foule brisa le cordon de troupes et poursuivit les voitures. M. Grévy se sauva piteusement à l'Élysée, et la voiture qui emmenait le roi d'Espagne dut couper court à la réception officielle pour s'en aller, au grand trot, par des rues détournées.

Le lendemain, M. Grévy allait faire des excuses en personne à Alphonse XII, n'ayant su ni éloigner cette visite royale sollicitée par notre ambassadeur à Madrid, ni prévoir, ni empêcher cette démonstration populaire.

Le demi-incognito exclut les honneurs, mais il est d'usage, dans ce cas, d'échanger des visites officielles avec la personne royale de passage à Paris. Les règles varient alors selon la qualité du personnage. Du temps de M. Grévy, la reine d'Angleterre est venue à Paris en demi-incognito, sous le nom de comtesse de Balmoral; elle descendit à l'ambassade d'Angleterre et le chef de l'Etat dut lui faire visite le premier. C'est l'usage pour une souveraine. En revanche, lorsque le roi de Grèce vint à Paris, il y a quelques années, dans les mêmes conditions, sauf qu'il logeait à l'hôtel, il fut rendre visite le premier à l'Élysée.

L'année dernière, le grand-duc Michel est venu officiellement séjourner à Paris. Il était descendu à l'ambassade de Russie, et, en bonne règle, si notre ministre des affaires étrangères devait s'inscrire le premier, le grand-duc devait la première visite au chef de l'Etat. Il n'en a rien été cependant et M. Carnot

montra ou une grande ignorance des usages, ou un empressément vraiment peu flatteur pour son rang, en courant le premier à l'ambassade de Russie.

Il est vrai que le grand-duc Michel se faisait excuser de ne pas aller à l'Élysée, en disant qu'il était souffrant, et tous les jours on le voyait au Bois ou sur les boulevards. Pour mieux marquer son indifférence, il ne rendit à M. Carnot sa visite que la veille de son départ.

On n'était guère habitué à cette hauteur des princes étrangers sous la monarchie française, non plus qu'à ce « bon garçonisme » du chef de l'Etat.

On se souvient de cette réponse de M. de Talleyrand à qui l'on avait, par malice, réservé un rang inférieur dans un diner officiel: « La place de l'ambassadeur de France est toujours la première. »

Et quand Louis XVIII, revenant dans son pays vaincu et envahi, se trouva en face des souverains coalisés, il reprit tout de suite sa place, c'est-à-dire la première.

Du strict incognito, il n'y a rien à dire; ce n'est plus un prince ni une souveraine qui vient à Paris: c'est un voyageur quelconque que la police doit protéger, s'il y a lieu, mais que le monde officiel doit absolument ignorer. Plus d'un prince vient ainsi à Paris pour courir les petits théâtres, et ce n'est pas là de quoi nous flatter.

L'impératrice Frédéric a donc pris chez nous une situation anormale et bizarre. Elle est venue dans le plus strict incognito pour les uns, presque officiellement pour les autres, et devant les complications que cette situation pouvait faire naître à tout instant, le mieux était que son séjour ne se prolongeât pas.

## INFORMATIONS

### LA VÉRITÉ SUR « THERMIDOR »

Un rédacteur du XIX<sup>e</sup> Siècle a eu une entrevue avec M. Sardou, à propos de *Thermidor*.

Entre autres choses, M. Sardou a dit :

« Dans mes pièces, j'ai toujours marqué mes sympathies républicaines; voyez *Patrie*, *Tosca*, etc.

« Dans *Thermidor*, j'ai tenu à dégager la Révolution de ce qui n'en a été qu'un accident, et cela n'est pas, me paraît-il, manquer à la République.

« Comme le grand Carnot, qui en somme était plus dure que moi pour Robespierre quand il disait en parlant de lui: « Il a fait plus de mal à la République que de bien à la Révolution », je me refuse à glorifier la Terreur et m'y refuserai toujours, la guillotine fût-elle là à m'attendre.

« Maintenant, pour en revenir à tous les potins qui circulent en ce moment, je ne puis

que vous dire ceci: il n'y a eu aucune parole officielle échangée pour arranger l'affaire.

« Dès le lendemain de la suspension, un certain nombre de mes amis et des personnes directement intéressées ont causé avec moi du déplorable malentendu qui venait interrompre si brusquement les représentations de *Thermidor*.

« On m'a suggéré l'idée, et je n'avais et n'ai encore aucune raison de la repousser, d'introduire dans ma pièce quelques accentuations républicaines.

« Pourquoi, en effet, dans une œuvre qui d'un bout à l'autre est un plaidoyer en faveur de la Révolution française, dans un drame où, comme l'a dit M. Francisque Sarcey dans son feuilleton du *Temps*, on crie sans cesse: « Vive la République! » me refuserais-je à acclamer une fois de plus cette République? »

« Quant à mes prétendues démarches auprès des ministres, voici à quoi elles se résument :

« Il y a quelque temps, j'ai eu occasion de m'entretenir avec M. Constaas. Le ministre de l'intérieur m'a répondu simplement qu'il n'avait été guidé que par la nécessité où il se trouvait de prévenir des désordres possibles.

« Quant à M. Bourgeois, je suis allé le trouver il y a peu de jours, afin de lui demander de s'entremettre, par voie diplomatique si cela était nécessaire, afin d'empêcher que ma pièce ne fût jouée à Berlin, où on va, j'en ai grande crainte, la jouer malgré moi et sans que je puisse m'y opposer d'une manière quelconque.

« Voici, monsieur, l'état exact de l'affaire. Aujourd'hui, vous le voyez bien par ces détails que je vous donne, la situation est bien réellement la même qu'au lendemain de la seconde représentation.

« Maintenant, combien de temps encore durera l'interdiction? C'est ce que je ne sais. Cela, du reste, ne me met pas fort en peine. En France, en effet, on joue toujours un jour ou l'autre une pièce interdite.

« Il ne me reste donc qu'à attendre. »

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 février 1894.

L'alerte qui s'était produite hier n'a pas eu de lendemain; le marché reprend son allure normale. Le 3 0/0 remonte à 95.60; le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 105.

La fermeté reste très grande sur la Banque de Paris à 837.50. La Société Générale n'a pas varié à 515 et a de bonnes affaires à ce cours. Le Crédit Foncier fait 4,287.

Le Crédit Lyonnais est assez mouvementé à 820, mais les tendances sont satisfaisantes.

La Banque d'Escompte est très bien tenue entre 536 et 560. Le Crédit Mobilier conserve son activité ordinaire à 438. La Banque Russe et Française s'échange à 385.

Le Crédit Foncier de Tunisie maintient son avance à 485.

L'obligation du Jardin d'Acclimatation a franchi le cours de 500 fr. qui sera bientôt dé-

passé. L'intérêt annuel de 25 fr. fait encore ressortir le placement à 5 0/0.

L'action des Chemins de fer Portugais s'échange à 515 et l'obligation 4 0/0 à 416.25. Les recettes de la Compagnie Royale suivent une progression aussi constante que sensible.

A noter les bonnes tendances de l'obligation Porto-Rico à 270.50. Par un privilège spécial, le gouvernement espagnol fait remise à la compagnie de l'impôt de 10 0/0 sur le transport des voyageurs.

On annonce en Bourse que la mine d'or de Podiafra va, sous peu de jours, entrer en pleine période d'exploitation. M. Walker, membre de la Société de Géographie de Paris, sera le 8 mars en rade d'Axim porteur des fonds nécessaires, destinés à M. Grant qui dirigera les travaux d'excavation de la Podiafra.

Les Chemins Economiques s'inscrivent à 429.

## ÉTRANGER

### OURAGANS AUX ETATS-UNIS

D'après une dépêche de New-York, des tempêtes et des inondations sont signalées presque partout causant de grands dégâts et de nombreux accidents de personne.

La ville de Venna, dans l'Arizona, a été submergée par suite de la rupture d'une digue élevée entre le Rio Gila; les dégâts sont énormes, la moitié des habitants sont sans asile.

Le rio Sila, le rio Colorado montent toujours.

A Votica, l'hôtel de ville, la bibliothèque et grand nombre de maisons ont été renversés.

Un ouragan a détruit plusieurs maisons à Jefferson (Indiana).

## NOUVELLES MILITAIRES

En conformité d'instructions pressantes du ministre de la guerre, le service de l'artillerie va hâter la mise en service des nouveaux mousquetons de cavalerie.

Les réservistes des classes 1883 et 1884, appelés pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séries, du 26 février au 25 mars; du 2 au 29 avril et du 30 avril au 27 mai, seront initiés au maniement de l'arme à répétition; sa portée étant de 2,000 mètres modifie toutes les règles ordinaires de tir pour les armes à feu des cavaliers.

La transformation de l'armement de la cavalerie commencera par les régiments de la 2<sup>e</sup> division indépendante à Lunéville. Les 7<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> dragons ont reçu ces jours-ci un envoi de fusils à petit calibre.

### LE GÉNÉRAL MATHÉLIN

Le *Journal officiel* publie la nomination du général Mathélin, commandant la 2<sup>e</sup> division d'infanterie, à Arras, au commandement du 15<sup>e</sup> corps d'armée, à Marseille, en remplacement du général Japy, admis dans la section de réserve.

## LE JUGE DE PAIX

PAR LOUIS COLLAS

Maurice s'assit dans la voiture à côté de son père. Ce dernier le pressait de questions affectueuses, auxquelles il répondait à peine. Son visage aurait trahi sa préoccupation si l'obscurité avait permis de l'observer. Lui aussi avait entendu le coup de feu, puisqu'il était venu pour connaître le résultat du piège dans lequel Jérôme devait succomber, et il se demandait avec anxiété si sa victime était bien réellement morte.

— Maurice, disait le vieillard, je reviens avec des projets qui vous concernent, car je me suis beaucoup occupé de vous pendant ces jours d'absence. Il faut donner un but à votre vie et rompre avec cette oisiveté dans laquelle vous ne trouveriez ni la considération ni le bonheur. On m'a souvent parlé de vous chez votre tante.

— Et que vous a-t-on dit, mon père ?

— Rien de précis, mais je remarquais à travers les réticences et les réflexions voilées,

qu'on vous blâmait; je devinais qu'on me blâmait moi-même de ma faiblesse envers vous, que si vous n'aviez pas mieux su trouver votre voie, on m'en rendait en partie responsable. On avait raison; quand votre mère me fut enlevée, vous me restiez seul, vous étiez toute ma joie, tout mon espoir. J'aurais voulu vous voir heureux d'un bonheur sans mélange, et aujourd'hui je me demande si j'ai mis assez de fermeté à vous garantir des passions. Je comptais sur les principes que je croyais vous avoir inculqués et sur votre tendresse pour moi. Prouvez-moi, Maurice, que je ne me suis pas fait illusion. Vous êtes dans toute la force de la jeunesse, vous avez l'avenir devant vous; vous êtes à la veille de contracter un mariage selon vos vœux; j'ai formé de beaux projets pour vous, il faut que vous m'aidiez à les réaliser; ce sera la consolation de ma vieillesse. Quand je verrai votre foyer honoré de tous, quand j'entendrai prononcer votre nom avec respect par vos concitoyens, je descendrai sans regret dans la tombe.

La voix du vieillard s'était attendrie. Maurice ne répondit pas; sa pensée était ailleurs. Après quelques moments de silence, M. Marsolier reprit :

— Je viens d'assister à un triste spectacle: j'ai vu un malheureux contrebandier tombé sous la balle d'un douanier.

— Est-il mort? demanda vivement Maurice.

— Vous le connaissiez, car je me rappelle vous avoir rencontré en compagnie de ce Jérôme Bosquet.

— Est-il mort, mon père ?

— Vous auriez dû employer l'influence que vous donniez votre éducation et votre position sociale à le détourner de la boisson et du dangereux métier qu'il a si cruellement expié. Il laisse femme et enfant; il faut que vous vous occupiez d'eux.

— Oui, mon père. Il est donc mort ?

Le juge de paix fut frappé de cette insistance, qui se formulait d'une voix mal assurée.

— Vous vous intéressez donc bien à cet homme, Maurice, dit-il; je croyais vous l'avoir dit, quand je suis arrivé, il ne respirait plus.

Un soupir de soulagement s'échappa de la poitrine de Maurice, et à partir de ce moment il fut aussi expansif qu'il avait été taciturne. Pendant le reste de la route il apporta dans la conversation un entrain fébrile qui avait frappé le vieillard; il s'était trouvé avec un étranger; mais sa finesse d'observateur l'abandonnait

quand il était en compagnie du fils pour lequel son cœur contenait des trésors d'indulgence.

Le lendemain, M. Marsolier était dans son salon. Il était grave, soucieux, se promenant de long en large en face des portraits de famille qui ornaient les murailles. De temps en temps, il s'arrêtait devant la fenêtre qui donnait sur le jardin dont les beaux arbres avaient si souvent égayé ses regards, ou bien parcourait pour la dixième fois les papiers que le facteur avait déposés chez lui. La vieille servante annonça le docteur Fresnel.

— Je vous attendais, mon ami, lui dit-il; asseyez-vous et dites-moi comment cela est arrivé.

— La présence d'Avrial dans le pays m'était connue; mais j'ignorais où il se trouvait, et je ne tenais pas à l'apprendre; le brigadier de gendarmerie est nouvellement installé et connaît mal nos campagnes. Avrial avait toutes les chances d'échapper aux poursuites, si votre fils ne s'en était pas mêlé.

Le juge de paix eut un mouvement d'impatience.

— Il savait, reprit le docteur, que la justice était à la recherche de quelqu'un, mais il ignorait qu'il s'agissait d'Avrial, puisqu'il le

Le nouveau chef du 15 corps est un enfant de l'Alsace-Lorraine, qui a donné à la France : Fabert et Kellermann, Kléber et Lassalle, Custines, Rapp, Molitor.

Né à Guéange, près de Thionville, le 3 mars 1831, le général Mathelin est entré à onze ans au Prytanée militaire de La Flèche; en 1848, il entrait à l'Ecole de Saint-Cyr. Il débuta au 29<sup>e</sup> de ligne; puis, en 1853, il passa aux chasseurs à pied, où il est resté pendant dix-sept ans, jusqu'à la fin de la guerre contre l'Allemagne.

Promu divisionnaire le 3 mai 1887, M. Mathelin a été placé à la tête de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie, à Arras.

Cet officier général est commandeur de la Légion d'honneur depuis le 4 mai 1889, et compte quarante-deux ans de services, cinq campagnes, cinq blessures et une citation.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Conseil général de Maine-et-Loire

Dans la séance publique qu'il a tenue hier, le Conseil général a demandé un rapport complémentaire sur la ligne d'Angers à Candé, pour la session d'avril. Il a adopté les conclusions du préfet relatives à la ligne d'Angers à Noyant et voté les crédits demandés.

Même décision pour la ligne de Saumur à Cholet, sauf quelques modifications de détail.

Il a donné ensuite acte à M. le préfet de sa communication relative aux lignes de Cholet à Nantes et de Beaupréau à Chalonnès.

M. de Soland a donné lecture d'un vœu sur les droits protecteurs des chanvres et des lins, formulé par la Société industrielle de Maine-et-Loire, et demandé au Conseil de s'y associer. Adopté.

Ouverte à 2 heures et demie, la séance a été levée à 3 heures et demie.

Aujourd'hui, à une heure, séance pour la lecture du procès-verbal et la clôture.

### LA QUESTION DES CHANVRES

La Commission des Douanes de la Chambre des députés vient de faire subir un échec au ministre du commerce.

Ce ministre, entendu sur sa demande avec son collègue de l'agriculture par la Commission des Douanes, lundi dernier, a demandé la suppression d'un certain nombre de droits de douane proposés par la Commission; il a spécialement indiqué les chanvres et les jutes comme devant être exempts de tout droit d'entrée à la frontière; c'est sa façon de protéger l'agriculture et de tenir compte des vœux des cultivateurs.

La Commission, dans sa réunion du lende-

main, a repoussé la proposition du ministre et maintenu les droits votés par elle sur les chanvres ainsi que sur les jutes; elle a seulement réduit à 6 francs le droit de 8 francs sur les jutes.

Cette fermeté de la Commission est d'un bon augure pour le triomphe final des justes revendications de l'agriculture.

### AUGMENTATION DU PRIX DU PAIN A SAUMUR

Le président de la Chambre syndicale de la boulangerie de Saumur nous adresse la note suivante :

« Vu la hausse persistante des farines, à partir de demain, 1<sup>er</sup> mars, le pain sera vendu 4 fr. 10 les 3 kilogrammes. »

### Etat civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 25 février. — Fernand-Jean-Urbain Cholet, route de Rouen.

Le 26. — Esther Juillard, place Saint-Nicolas; — Augustine-Marie Juillard, place Saint-Nicolas.

#### DÉCÈS

Le 26 février. — Louis Huét, sans profession, 81 ans, veuf de Anne Lair, à l'Hospice; — Eugénie Chuchu, 14 jours, à l'Hospice.

M. l'abbé Savignard, curé de La Breille, n'a nullement la prétention de continuer comme son prédécesseur, M. l'abbé Mondain, le commerce des griffes d'asperges; il prie en conséquence tout acheteur de s'adresser, pour tout renseignement, à l'Orphelinat de La Breille, par Allonnes (Maine-et-Loire).

#### LES DÉPÊCHES

Qui n'a pas eu à se plaindre de la lenteur avec laquelle se fait la distribution des dépêches? En France, un télégramme met deux, trois et quatre heures pour arriver à destination, tandis qu'en Angleterre trente minutes suffisent pour transmettre une dépêche d'un point quelconque à un autre des Iles-Britanniques.

Justement préoccupé de cette infériorité de notre office télégraphique, M. de Selves, directeur général des postes et télégraphes, vient de prescrire à ses chefs de service, dans les départements, une vaste enquête.

M. de Selves est d'avis qu'il y a lieu de réduire au strict minimum les opérations d'ordre, de contrôle et d'écritures qui s'effectuent à l'arrivée des dépêches télégraphiques, et il se demande, en outre, s'il n'y aurait pas lieu de substituer progressivement, au fur et à mesure des créations nouvelles, le système des remises proportionnelles à celui des salaires fixes. On conçoit, en effet, que les facteurs, pécuniairement intéressés à porter le plus grand

— Oui, il était fort tranquille. Il m'a déclaré qu'il était innocent, et qu'il n'avait rien à ajouter à son affirmation. Il m'a interrogé sur la marche que suivra la procédure. Je lui ai dit qu'il aurait à subir ici un premier interrogatoire, que probablement le procureur de la République viendrait, que probablement aussi vous seriez rappelé, si vous ne l'étiez déjà, à cause de la gravité du cas, et qu'ensuite, si l'arrestation était maintenue, il serait transféré au chef-lieu.

— Il serait bien plus simple, m'a-t-il dit, de commencer par là.

» Il paraissait redouter de se trouver en votre présence.

(A suivre.)

Au marché aux chevaux.

Un maquignon, sur le point de conclure une affaire, fait appeler son commis attablé chez un marchand de vins voisin, et lui ordonne de monter un cheval et de le faire courir en présence du client :

Une fois sur la bête, le commis s'écrie :

— Dites donc, patron, faut-y que j'aille pour vendre ou pour acheter ?

nombre de dépêches, seront mieux disposés à faire rapidement les courses lorsque, en multipliant leur nombre, ils seront certains d'augmenter leur rémunération quotidienne.

Faisons des vœux pour que l'on passe bientôt de la théorie à l'application.

### UN INSOUIS

Robin, jeune soldat de la classe de 1889, du recrutement de Rennes, avait été désigné pour être incorporé au 2<sup>e</sup> régiment de pontonniers, à Angers. Il n'a répondu à aucun appel et laissé passer les délais légaux sans se présenter. Arrêté par la gendarmerie le 26 janvier, il a comparu le 20 février, devant le conseil de guerre, qui l'a condamné à 2 mois de prison.

### TABLETTES MATRIMONIALES

Nous apprenons le mariage, à Toulouse, de notre compatriote angevin, M. Guillemot, baryton de grand opéra, avec M<sup>lle</sup> Thuringer, chanteuse falcon.

Ces deux artistes font actuellement partie de la troupe lyrique de Toulouse.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, désignera le 18 au 28 mars, au départ des gares, de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers-Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 fr., avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye, et en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

## Dernières Nouvelles

### Dépêche télégraphique

Paris, 28 février, 12 h. 28.

On télégraphie de Berlin que M. de Caprivi a chargé le stathalter d'Alsace-Lorraine de n'accorder jusqu'à nouvel ordre aucun adoucissement dans le système actuel des passeports, et de ne pas étendre les facilités de communication dont jouissent actuellement les communes françaises riveraines des frontières.

Cette mesure cause une impression fâcheuse dans les cercles politiques et diplomatiques de Berlin.

Il règne une grande émotion en Alsace.  
HAVAS.

Nouzon (Ardennes), le 13 avril 1890. — Je souffrais d'un rhumatisme articulaire, j'avais de l'enflure sur tout le corps; après m'être frictionné deux ou trois fois avec le **Baume Victor** j'ai obtenu d'excellents résultats. Je vous autorise à publier ma lettre.

(Sig. lég.)  
AUGUSTE BOUCHER.  
A. M. Hertzig, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Voir aux annonces: *Les Grands Magasins du Printemps de Paris.*

### Théâtre de Saumur

Demain dimanche, GRAND CONCERT offert par l'Harmonie Saumuroise avec le concours de M<sup>me</sup> MARIOTON-BRIBES, du théâtre des Folies-Dramatiques, M. PÉLOGA, baryton du Théâtre-Lyrique, et d'Amateurs de la ville.

#### PREMIÈRE PARTIE

1. *Leitche Cavalerie*, ouverture (Suppé).
2. *Je revenais de voir marraine* (Vasseur), chanté par M<sup>me</sup> Marioton-Bribes.
3. *Le Credo d'Amour*, monologue (Grenet), par M. Roger.
4. *Les Deux Grenadiers* (Schuman), chantés par M. Péloga.
5. Grande fantaisie sur la *Juive* pour violon et piano (Allard) : M. Goubeault.
6. *C'est la coutume*, scène comique (Daeric), chantée par M. A. C.

### DEUXIÈME PARTIE

7. *A La Czarine*, mazurka russe (Rouveirolis); *Babil d'oiseaux*, polka chantée (Rouveirolis): Harmonie Saumuroise.

8. *Romance de l'Étoile du Nord* (Meyerbeer), chantée par M. Péloga.

9. *Le Carême de l'abbé Pinson* (Collin), chanté par M<sup>me</sup> Marioton-Bribes.

10. *France! chœur à 4 voix* (Ambroise Thomas) : 80 exécutants.

11. *Air du tambour-major, du Caïd* (Ambroise Thomas), chanté par M. Péloga.

12. *Ce qu'on dit et ce qu'on pense* (Lhuillier), chanté par M. C.

### LES CHARBONNIERS

Opérette en 1 acte, paroles de P. Gille, musique de J. Coste.

Thérèse Valbrezègue, charbonnière, M<sup>me</sup> Marioton; Pierre Cargougniol, charbonnier, M. Roger; Bidard, secrétaire du commissaire, M. Paul; Tardivel, M. André.

Le bureau de location sera ouvert demain 1<sup>er</sup> mars, de 2 à 5 heures, au contrôle du théâtre.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/2.

Direction : SUREAU-BELLET

LUNDI 2 Mars 1891

## Philémon et Baucis

Opéra-comique en 2 actes, de MM. Barbier et Carré, musique de GOUNOD.

## LE PROCÈS VAURADIEUX

Comédie en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 28 février, 4<sup>e</sup> représentation de *LOHENGRIN*.

Dimanche 1<sup>er</sup> mars, *Gillette de Narbonne* et *Le Chapeau de paille d'Italie*.

## DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat, de digestion souvent difficile, et le café au lait, dont les effets débilissants sont si nuisibles à la santé des dames, beaucoup de médecins recommandent le *Racahout* de Delangrenier, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt, 53, rue Vivienne, Paris, et dans chaque ville.

## Chemins de Fer du Sud de la France

61,179 Obligations de 500 fr. 3 0/0

Rapportant un intérêt annuel de 15 fr. (15 avril-15 octobre) et amortissables en 93 ans à partir de 1892

Garantie de l'État et des Départements

(LOIS DES 17 AOUT 1885, 27 JUILLET 1886 ET 29 JUILLET 1889)

Prix d'Émission : 415 Francs

Payables : 25 fr. en souscrivant; 75 fr. à la répartition; 150 fr. du 20 au 25 avril 1891; 165 fr. du 1<sup>er</sup> au 5 juin 1891, avec jouissance du 15 avril 1891.

*L'obligation libérée à la répartition sera délivrée à 418 fr., mais touchera un coupon de 7.50 le 15 avril 1891, ce qui ramène son prix à 410.50 après coupon détaché.*

Dans ces conditions, les nouvelles obligations rapporteront 3.65 0/0 non compris la prime de remboursement. Les autres obligations de chemins de fer, garanties par l'État, ne rapportent en moyenne que 3.36 0/0 et n'ont pas la même marge de hausse.

On souscrit : le 4 Mars 1891

ET DÈS A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE :

**Crédit Industriel**, 66, rue de la Victoire, à Paris;  
**Société Générale**, 54, rue de Provence, à Paris;  
**Société Marseillaise**, Paris, 50, Chaussée-d'Antin, et Marseille.

### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pitthyriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.  
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

— L'avez-vous depuis ?

**MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 21 FÉVRIER 1891**

Froment-commercé	20 75	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	20 07	Veau	2 —
Métail	—	Mouton	2 40
Seigle	—	Poulets la couple	1 60
Orge	13 75	Dindonneaux	3 75
Avoine	10 —	Canards	14 —
Sarrasin	—	Oies	6 —
Haricots blancs	30 —	Beurre le kilog.	11 —
Haricots rouges	28 —	(Eufs la douzaine)	2 20
Fèves	—	Foin, la charretée de	1 —
Noix	17 50	780 kilog.	65 —
Châtaignes	10 —	Luzerne	60 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	16 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre,	12 —	les 52 kilog. 500	35 —
la barrique	—	id. 2 <sup>e</sup>	33 —
Farine, la culasse de	58 —	id. 3 <sup>e</sup>	30 —
157 kilog.	—	Charbon de bois, les	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	100 kilog.	16 —
id. 2 <sup>e</sup> id. of. 35	—	100 kilog.	16 —
id. 3 <sup>e</sup> id. of. 33 GG	—	Charbon de terre	4 50

**Cours des Vins**

<b>Rouges.</b>	
Souzy et environs	la barrique 150 à 200
Champigny	150 à 200
Varrains	150 à 200
Bourgueil	160 à 200
Restigné	150 à 200
Chinon	130 à 150
<b>Blancs.</b>	
Coteaux de Saumur	la barrique 200 à —
Ordinaires, environs de Saumur	135 à 140
Saint-Léger et environs	120 à 130
Varrains et environs	135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	115 à 120
La Vienne	115 à 120
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	24

**Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire**

<b>FROMENT</b>		<b>AVOINE</b>	
Angers	de 20 50 à 22 50	de 9 50 à 10 50	» » » »
Saumur	de 19 85 à 20 50	de 9 50 à 10 50	» » » »
Cholet	de 20 50 à 22 50	de 9 50 à 10 50	» » » »
Baugé	de 19 50 à 20 50	de 9 50 à 10 50	» » » »
Segré	de 20 50 à 22 50	de 10 50 à 11 50	» » » »
Beaupréau	de 19 50 à 20 50	de 9 50 à 10 50	» » » »
Montfaucon	de 19 50 à 20 50	de 9 50 à 10 50	» » » »
Montrevault	de 19 50 à 20 50	de 9 50 à 10 50	» » » »
Chemillé	de 19 50 à 20 50	de 9 50 à 10 50	» » » »
Champloceaux	de 19 50 à 20 50	de 9 50 à 10 50	» » » »
St-Florent-le-Vieil	de 19 50 à 20 50	de 9 50 à 10 50	» » » »
Vihiers	de 19 50 à 20 50	de 9 50 à 10 50	» » » »
Brissac	de 20 50 à 22 50	de 9 25 à 10 50	» » » »
Chalonnes	de 19 50 à 20 50	de 9 50 à 10 50	» » » »
Doué	de 20 50 à 22 50	de 10 50 à 11 50	» » » »

Nantes, blés d'Algérie, de 23 25 à 23 50 les 100 kilos.  
Bons blés français, de 25 75 à 26 25 les 100 kilos.

**MARCHÉS**

CHINON, 26 février

Farines, les 157 kil., 56 fr.—Froment, l'hect., 20 30.—Orge, 12 fr.—Avoine, 9 50.—Haricots de Soissons, 27 fr.—Foin, les 50 kil., 4 fr.—Paille, 2 fr.—Bois à brûler, le stère, 14 fr.—Fagots, le cent, 90 fr.—Œufs, la douzaine, » 80.—Poulets, la couple, 5 fr.

POITIERS, 21 février

Froment, de 20 50 à 21 50 les 80 k.—Seigle, 14 fr.—Orge, 12 à 12 50.—Baillarge, de 12 à 13 fr. les 65 k.—Avoine, de 9 25 à 9 50 les 50 k.—Farine de consommation (cylindre), de 59 à 60 fr. les 157 k.—Farine (meule), 57 à 58 fr.—Troisièmes, 47 à 48 fr.



GRANDS MAGASINS DU

**Printemps**

NOUVEAUTÉS

**Envoi gratis & franco**  
du catalogue général illustré renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'Été, sur demande adressée à

MM. JULES JALUZOT & Co  
PARIS  
sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.  
Expéditions franco à partir de 25 francs

**À VENDRE**  
à l'amiable

I. MAISON BOURGEOISE de construction récente, sise à Vihiers, avec communs, jardins anglais et potager, serre, pièce d'eau.

II. UNE MÉTAIRIE appelée l'Entreperche, Les Cerbuissons ou le Breuil, sise communes de Chan-teloup et de la Plaine; contenance: 29 hectares 72 ares 1 centiare.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers. (147)

**À LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN 1891

Maison avec Jardin  
ÉCURIE, REMISE  
Rue Fardeau, n° 19.  
S'adresser à M. BUREAU ou à M. LECLUSE. (118)

**À LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN 1891

MAISON  
Propre au Commerce  
Rue Verte, n° 8.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve FRENZER, 6, rue Bodin. (930)

**À Louer présentement**

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.  
S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

Étude de M<sup>e</sup> JAUBERT, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur, et de M<sup>e</sup> MULLON, huissier à Saumur, rue Dacier, 23.

**VENTE MOBILIÈRE**  
Après saisie

Le MERCREDI 4 Mars 1891, à une heure du soir, dans une maison sise à Saumur, avenue du Champ-de-Foire, n° 7, habitée par M<sup>me</sup> Alice CORVAISIER,

Il sera vendu:  
Bureau Louis XV en marqueterie, bronzes d'art, statuettes, divans, tapis, tableaux, gravures, tables, tabouret de piano, guéridon, lampes, bougeoirs, porcelaine, faïence, verrerie, batterie de cuisine, cuisinière et ses tuyaux, et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le Commissaire-priseur,  
(154) JAUBERT.

**À CÉDER**

Magasin de Mercerie  
Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.  
S'adresser au bureau du journal.

APPRENTI de 15 à 16 ans est demandé à l'Épicerie parisienne, 33, rue d'Orléans. (137)

Étude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

**À Louer ou à Vendre**

Pour entrer en jouissance de suite  
UNE TRÈS JOLIE

**PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT**  
Située au bourg de la commune des Rosiers

Ayant vue sur la Loire, et comprenant: Maison de maître, Servitudes et Grand Jardin renfermés de murs; le tout en parfait état.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M. Forst, docteur-médecin aux Rosiers, soit à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire. (149)

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie

M<sup>e</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très avantageux.  
S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

**Vin rouge du pays**

NEUF DEGRÉS  
Depuis 65 fr. la barrique  
DÉGUSTATION  
R. MABILEAU ET Co  
Place du Roi-René  
SAUMUR

**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Co**  
Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la Mode illustrée publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc.; en un mot la Mode illustrée reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre: seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnées, une place considérable à la lecture, ainsi qu'aux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.  
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.—Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

**ÉPICERIE CENTRALE**

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES  
Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droits payés.

<b>VINS ROUGES (droits payés)</b>	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur
Vins d'Algérie (province d'Oran)	» 45	45 »	88 »	76 »
— (11 degrés)	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux)	» 60	62 »	145 »	105 »
Vins de pays extra	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais)	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)	la bouteille	1 »	90 »	170 »
<b>VINS BLANCS (droits payés)</b>				
Vins d'Anjou	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièce 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 33

Petits pois, 1/2 h <sup>e</sup> 50, la h <sup>e</sup> 85	Sardines à l'huile, depuis...	43
— très fins — 85 — 4 50	— sans arrêtes...	85 et 1 40
Haricots verts — 50 — 85	Filets de harengs...	50 et 90
— très fins — 80 — 1 45	Thon mariné...	75 et 1 40
Asperges entières, 1.30 et 1.75	Maquereaux au naturel	1 20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.	Royannes à l'huile...	70

Goûtez: Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 FÉVRIER**

<b>FONDS</b>		<b>VALEURS FRANÇAISES</b>		<b>ORDRES DE BOURSE</b>		<b>OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER</b>		<b>VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)</b>	
3 0/0	95 65	Banque de France	4330	Nord	1880	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	390	Compagnie parisienne du Gaz	525
3 0/0 1891	93 85	Banque d'Escompte	556 25	Orléans	1558	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	483	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	411
3 0/0 amortissable	95 70	Comptoir national d'Escompte	660	Ouest	1083 75	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	483	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	30 50
4 1/2 1883	104 95	Crédit Foncier	1295	Transatlantique	615	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	473 75	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	30
<b>EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)</b>		Crédit Industriel et Commercial	660	Canal de Panama	40	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	421 25	— obligations à lots	1 0
Oblig. 1855-60 3 0/0	557 50	Crédit Lyonnais	820	— Suez	2444 75	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	475	Suez 5 0/0 remboursable à 500	613 50
— 1865 4 0/0	538 50	Crédit Mobilier	440	<b>VALEURS ÉTRANGÈRES</b>					
— 1869 3 0/0	423 50	Dépôts et Comptes courants	585	Autrichien 4 0/0 or	98 50	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Emprunt russe 1862 5 0/0	101
— 1871 3 0/0	413	Société Générale	515	Dettes d'Égypte 6 0/0	496	Est 3 0/0 anc. r. à 500	427 50	— 1889 4 0/0	101
— 1875 4 0/0	540 50	Est	937 50	Extérieur 4 0/0	78 55	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	444 50	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série	100
— 1876 4 0/0	539	Paris-Lyon-Méditerranée	1540	Hongrie 4 0/0 or	93	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	443 50	— 2 <sup>e</sup>	100
— 1886 3 0/0	418	Midi	1327 50	Italie 5 0/0	94 90	Nord 3 0/0 r. à 500	447 50	<b>VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)</b>	
Bons de liquidation	522 50			Portugal 4 1/2 1888	441	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	447	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	518 75
						Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	443 75		